

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n° 811 du 16 août 1938 promulguant à la Côte es des Somalis le décret-loi reiatif à la répres- sion de l’espionnage (voir Journal officiel de la République française du 29 juin 1938).

n° 811

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 16 août 1938
Numéro JO n° 8 du 31/08/1938	Date du numéro 31 août 1938

VISAS

Le Gouverneur p. à. de la Côte francaise des Somalis et dépendances
Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
Vula circulaire ministérielle n° 31 € G. du 15 juillet 1938

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Est promulgué à la Cote francaise des Somalis et dépendances le décret-loi du 17 juin 1 relatif à la repression de l’espionnage, Journal officielde Ja République francaise du 29 juin 1938. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires

,hubert deschamps